



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2019 ET DU PROGRAMME TRIENNAL POUR LES ANNÉES 2019-2020 ET 2021

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, et ce, conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Que le budget pour l'exercice financier 2019 et le programme triennal pour les années 2019, 2020 et 2021 seront déposés et adoptés lors d'une session extraordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le 11 décembre 2018 à 20h30, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 30 novembre 2018.

Me Geneviève Lazure, LL.B., D.D.N.
Greffière